

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 octobre 2012

COMPTE RENDU SOMMAIRE

**Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales
Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations au Secrétariat de Mairie**

Problème d'inondation Rue St Germain

Après diverses discussions, la solution retenue serait de faire un fossé le long de la parcelle de Mr Fernandez jusqu'au Bavet et un gros busage (diam.500 à 600mm) au travers de la route.

DSR et DETR 2013

Après études de différents dossiers, la DSR et la DETR 2013 seront demandées pour la réfection de la toiture de la Mairie et de l'appentis.

Cour de l'école : étude de devis

Le conseil municipal décide de prévoir au BP 2013 la remise en état de la cour de l'école.

Radars pédagogique

Le conseil municipal décide de ne pas mettre en place de radars pédagogiques sur la commune de Choussy

RPOS Assainissement 2011

Le conseil municipal approuve le **R**apport sur le **P**rix et la **Q**ualité du **S**ervice public de l'assainissement 2011 de la commune de Choussy.

Illuminations de Noël

Le conseil municipal décide de retenir le devis PYRO CONCEPT pour un montant de 2 609.60€HT et **3 121.08€** TTC pour la fourniture de nouvelles décorations de fin d'année pour les rues de Choussy
De même, il retient la proposition de prix de l'entreprise COFELY INEO pour la pose et la dépose des illuminations de Noël pour un montant de 1 718.71€HT, soit **2 055.58€**TTC.

Remplacement de la chaudière

Au vu du caractère urgent de cet achat et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide le remplacement de la chaudière dans les meilleurs délais et aux meilleures conditions de prix.

Budget Commune 2012 : Modificatif pour le remplacement de la chaudière

Après en avoir délibéré, avec **11** voix **POUR**, le Conseil municipal décide la modification n°2 du budget primitif de la commune telle que ci-dessous.

Compte D 21888 (autre immobilisation corporelle)	+ 10 000
Compte R 021 (Virement de la section Fonctionnement)	+ 10 000
Compte D 023 (Virement à la section Investissement)	+ 10 000

Colis de Noël

Le conseil, décide de fixer à **20€** le montant du colis pour une personne seule et à **30€** pour un couple.

Fait et affiché à CHOUSSY, le 29 octobre 2012

LE MAIRE

Thierry GOSSEAUME